

**ASSOCIATION MARCEL HICTER
POUR LA DÉMOCRATIE CULTURELLE - FMH**

**LA DIMENSION SCOLAIRE DU PLAN CULTUREL BRUXELLOIS :
UN ENJEU D'ÉDUCATION PERMANENTE**

L'EXPÉRIENCE D'ANIM'ACTION

Par Vanessa Vindreau

**DECEMBRE
2009**

LA DIMENSION SCOLAIRE DU PLAN CULTUREL BRUXELLOIS : UN ENJEU D'ÉDUCATION PERMANENTE

L'EXPÉRIENCE DU PROGRAMME PUBLIC ANIM'ACTION

Par Vanessa Vindreau, chargée de missions, FMH

Les écoles jouent un rôle important dans le façonnement du projet culturel et politique d'un territoire en transmettant les valeurs qui le constituent et en formant les futurs citoyens à participer au projet de société. Elles se placent dès lors comme médiatrices d'une culture qui évolue. A l'heure des propositions avancées par le RAB/BKO pour un Plan culturel pour Bruxelles¹, force est de constater qu'elles ne peuvent y contribuer pleinement. Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- L'identité culturelle contemporaine de Bruxelles est composite et en évolution permanente. Ville bigarrée, centre d'accueil de l'Europe institutionnelle, zone de transit artistique, creuset permanent de la création culturelle et de l'invention sociale, espace de mouvements, Bruxelles accueille de nombreux projets de vie qui fondent sa raison d'être. Mais aucun ne s'inscrit dans une vision politique commune. Si les écoles travaillent sur ces courants sociaux qui traversent la ville, elles ne peuvent cependant pas proposer de réponses aux questionnements qui apparaissent ;

- Le tri des publics scolaires qui se pratique en amont empêche les écoles de s'ancrer au cœur de la turbulence culturelle bruxelloise. Les logiques publiques et individuelles accentuent, entre autres, la ségrégation et la dualisation du paysage scolaire². Les stratégies de mise en œuvre des projets d'établissement contrecarrent difficilement cette tendance : les actions éducatives d'ouverture des écoles dépendent bien souvent des possibilités financières parentales mais aussi de programmes publics d'encadrement différencié dans l'enseignement (ZEP, dispositif des discriminations positives, nouveau décret) ;

- l'idéologie de l'égalité des chances définie par Pierre Bourdieu a longtemps masqué la nécessité d'adapter les ressources éducatives aux réalités sociales pour lutter contre les déterminants sociaux³;

Isolées dans une réalité sociale qu'elles ne maîtrisent pas et dans un dispositif communautaire inadapté, les écoles de Bruxelles intègrent mal les logiques sociales et culturelles à l'œuvre dans la ville. Elles ne cernent pas l'identité culturelle à transmettre ni celle à construire. Pour œuvrer à la construction de cette identité plurielle, généreuse et bigarrée à l'instar de la vision du Plan culturel pour Bruxelles, les écoles doivent s'ouvrir à leur environnement et transmettre à leurs élèves les aptitudes à y participer.

Quelques programmes institutionnels comme celui du Décret culture/enseignement de la CfwB ou du programme Anim'Action de la Cocof existent. Ils impulsent une ouver-

ture d'ordre culturel dans les écoles. Sans viser directement les objectifs de réduction des inégalités, cette ouverture contribue à augmenter chez les élèves la connaissance de leur environnement.

Il est intéressant de considérer plus précisément en quoi le programme « Anim'Action et projets d'école », dans les possibilités qu'il offre aux écoles de favoriser la citoyenneté active des élèves, peut contourner les difficultés auxquelles les écoles sont confrontées. Si en théorie le programme leur permet de développer une démarche d'éducation permanente, la pratique rencontre des freins à rechercher dans l'articulation du monde associatif au monde scolaire et dans les contextes plus spécifiques de l'application de l'éducation permanente et de la pédagogie en CfWB.

ANIM'ACTION ET PROJETS D'ÉCOLE

Pour rappel, le programme Anim'Action offre la possibilité aux écoles de développer des contacts avec le monde extérieur à travers la mise en place de projet culturel mené avec des asbl sur le temps scolaire. L'objectif est ici d'encourager la citoyenneté active des enfants et des jeunes par plusieurs moyens :

- une démarche créative de travail en projet,
- une rencontre avec des intervenants extérieurs,
- un travail en partenariat entre l'institution scolaire et l'association,
- des collaborations avec d'autres écoles ou institutions culturelles.

L'élève ainsi confronté à de nouvelles formes d'apprentissage, se place dans une certaine déstabilisation mentale et sociale. Il apprend à développer sa créativité pour réinventer de manière permanente ses nouveaux rapports au monde et aux autres. La créativité joue ici un rôle important dans l'acquisition par les élèves d'une posture permanente de curiosité et d'une action réflexive sur leur environnement. L'institution scolaire se place donc temporairement ici comme un vecteur de culture, non pas dans sa capacité à transmettre des valeurs à reproduire mais dans celle à s'établir comme lieu de démocratie culturelle. Par la mise en place et le travail d'un projet collectif, la création culturelle et la participation individuelle s'expérimentent. L'école peut dès lors y reconnaître et favoriser le positionnement social et l'action culturelle de l'élève.

EN PRATIQUE

Il est intéressant de noter que, d'année en année, **les écoles de Bruxelles cherchent à travailler l'ouverture de leur public à la société en investissant entre autre, le champ de l'éducation permanente.** Leur approche dépasse désormais la lutte contre les inégalités sociales. En effet, au

lancement du programme, les publics populaires fragilisés, notamment ceux des écoles classées en discrimination positive, étaient les principaux élèves concernés par des actions d'éducation permanente. Cette spécificité justifiait même l'action de certaines asbl dans le cadre d'Anim'action. En quasi une décennie, les principes de l'éducation permanente se sont diffusés dans tous les réseaux, niveaux et écoles.

Ces dernières deviennent progressivement des lieux d'observation, de questionnements et de débats. Ainsi, grâce à la diversité associative présente à Bruxelles, les écoles peuvent s'intéresser à et travailler des thématiques sociales variées. Par exemple, cette année, les projets présentés proposent des outils aussi variés que les arts plastiques, le conte, en passant par la fiction radiophonique, le théâtre, l'écriture, le cinéma.

De nombreux thèmes de société servent de toile de fond au débat et au projet. On peut citer : la vieillesse et l'intergénérationnel, l'Europe, l'environnement, l'immigration, le multiculturalisme, l'alimentation et le développement durable.

Mais il n'empêche que le nombre de projets d'éducation permanente dans le programme Anim'Action reste faible d'année en année.

Depuis quelques années, le jury du programme public Anim'Action note en effet, un taux de réussite relativement faible comparé aux deux autres axes du programme. Seulement 40% des projets étaient acceptés par le jury entre 2000 et 2005, contre 56% pour la lecture et la culture à la même période. Et les résultats pour 2006-2007 et 2008, même influencés par l'obligation de dépenser l'intégralité d'une enveloppe augmentée pour la cause, montrent encore un taux plus faible que les autres. D'autre part, l'écart entre les projets acceptés et ceux refusés sur cinq ans est assez important puisque si en moyenne, le programme accepte une quinzaine de projets en EP chaque année, certaines années peuvent n'en compter que 8 ou bien 20.

LES DIFFICULTÉS

Cette observation statistique témoigne de **difficultés** rencontrées par les écoles **dans l'intégration de ses réalités sociales à leur pédagogie.**

D'une part, **elles ne possèdent pas toujours les bonnes clés, les bonnes entrées pour décoder le paysage social. En effet, le paysage associatif actuel de l'éducation permanente est insaisissable dans l'esprit et la démarche.**

Si l'on considère les revendications du secteur tout au long des négociations sur la mise en place du nouveau décret en 2005, on constate que les associations qui se réfèrent à l'éducation permanente sont extrêmement variées aussi bien dans leur histoire, leur taille, leur mode d'action que dans les publics visés et le substrat fondateur de leurs actions⁴.

Chacune cultive une posture différente à la société que les enjeux financiers qui pèsent sur elles pour leur reconnaissance par la CfWB empêchent parfois de faire évoluer. Parfois le positionnement social de certaines asbl dépend d'anciennes batailles gagnées plutôt que des nouveaux enjeux qui apparaissent. Et quand une partie de ces asbl est reconnue pour sa mission « émancipatrice et critique du pouvoir », l'autre partie affiche plutôt des missions d'éducation tout au long de la vie, autre versant de l'éducation permanente mais où, parfois, les objectifs sont à l'opposé des premières. Si Anim'action ne demande pas expressément une reconnaissance décrétable aux asbl qui postulent dans son programme, et si la définition de son axe éducation permanente est plus large et souple que celui du décret, il n'en demeure pas moins que les asbl qui proposent des projets dans cet axe du programme **doivent** être positionnées dans ce champ et **identifier leur démarche clairement**.

Justement, **les partenariats avec les associations ne garantissent pas une démarche d'éducation permanente capable de fournir des grilles de lecture appropriées**. Il n'est pas rare de constater que ce qui est appelé créatif emprunte surtout le vocabulaire de l'imaginaire sans nécessairement être rattaché à la construction progressive in situ d'un positionnement propre de l'enfant. Les associations n'apportent pas souvent d'outils efficaces pour améliorer la lecture du paysage culturel bruxellois. On déplore souvent l'aspect « clé en main » de nombreuses animations proposées par les asbl du secteur plutôt qu'une expertise sociale. Des grilles de lecture pertinentes ne sont donc pas garanties.

CRÉATIVITÉ ET COMPATIBILITÉ

D'autre part, les écoles connaissent **des difficultés à intégrer l'éducation permanente à leur pédagogie**.

La créativité n'est pas perçue à sa juste valeur.

En effet, même si ce ne sont malheureusement encore uniquement que des enseignants volontaires qui tentent l'aventure d'un projet d'éducation permanente sur leur temps de cours, il n'empêche qu'au-delà de la souplesse pédagogique dont ils vont faire preuve, ils devront prendre certains risques, voire opter momentanément pour une stratégie éducative parfois à l'opposé de celle qu'ils appliquent quotidiennement.

Notamment la créativité, inhérente à toute démarche d'éducation permanente, doit s'intégrer au processus pédagogique d'apprentissage. La créativité devient LA compétence nécessaire à atteindre pour se réappropriier les éléments de la réalité et y trouver son sens. L'expression est une condition sine qua non à sa production. Elle apporte des éléments nouveaux au cours, aux discours, à la réflexion et introduit une dimension émotionnelle qui demande à être gérée. Là où normalement tout est maîtrise et réussite,

le processus créatif demande lâcher prise et admet l'échec. L'école rencontre donc des difficultés à intégrer la créativité à sa démarche. Elle associe bien souvent la créativité à la transmission de connaissances voire d'expérience avant l'acquisition d'une compétence transversale transférable à tous les domaines du savoir.

Enfin, alors que le terme « éducation » se retrouve à la fois dans les missions des établissements scolaires et des asbl reconnues par le décret, **les démarches éducatives et associatives de l'éducation permanente ne sont pourtant pas nécessairement compatibles**. Les associations du secteur émancipent l'individu par la participation et l'expression culturelle. Les établissements scolaires, quant à eux, éduquent par des pédagogies qui ne sont pas toujours celles qui considèrent l'élève au centre des savoirs. La pédagogie n'emprunte pas toujours « le vocabulaire de l'aventure, le seul à pouvoir décrire la tentative (d'apprentissage) – radeau, erre, dérives et repères », selon Isaac Joseph »⁵.

Il est vrai que l'éducation permanente n'est pas une « matière » facilement articulable à un cadre pédagogique « classique ». Les associations d'éducation permanente reconnues par le décret sur l'éducation permanente de la Communauté française de Belgique de 2005 « poursuivent en effet, les objectifs d'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics ». Aussi privilégient-elles « la participation active des publics visés et l'expression culturelle » comme méthode de travail. L'application même de cette démarche demande donc à l'école de concevoir l'enfant comme sujet en devenir et d'ouvrir sa pédagogie à des formes d'apprentissage mobilisant ses aptitudes et favorisant les conditions de son apprentissage.

Les visions de l'élève ne se rejoignent donc pas toujours sur celle d'un acteur social et politique qui s'ignore.

POUR CONCLURE

Devant les freins qui empêchent l'établissement de démarches pédagogiques favorables à l'ouverture et à la participation des élèves au projet de société bruxellois, il serait aisé de dire que des dispositifs comme Anim'action ne sont pas adaptés. Si la culture n'est jamais citée, elle reste le fil rouge de toutes les actions pédagogiques que l'école doit être capable de mener. Elle est la trame de réflexion et le levier d'action de l'école pour décapsuler les cadres obsoletés formés par les logiques ségrégationnistes dans lesquelles elles s'inscrivent. Ces dispositifs encouragent donc évidemment cette action de fond mais doivent impérativement s'articuler à d'autres programmes institutionnels pour

compléter les démarches insufflées et augmenter l'efficacité des actions.

Pour connecter les populations qu'elles accueillent à leur espace de vie et ouvrir leur environnement, les écoles doivent proposer une posture radicalement différente du rôle dans lequel elles se maintiennent. En inventant elles-mêmes les nouveaux rapports au savoir, elles pourront relever les défis contemporains de l'éducation, défis sociologiques comme politiques. Leur environnement doit également les y aider.

L'éducation permanente permet justement une ouverture sur la société contemporaine et la participation culturelle. Mais les enjeux auxquels elle répond à l'école demandent d'autres dispositifs institutionnels et peut-être pédagogiques que ceux actuellement mis en place. L'école a besoin de prendre le temps d'une réflexion profonde sur ses attentes et besoins culturels et de construire un véritable plan culturel local avec l'aide des acteurs environnants. Cette action doit être menée sur le long terme et être soutenue par une vision politique ambitieuse. Sa transcription institutionnelle doit se matérialiser autrement que par des appels à projet.

L'impact de ces démarches d'ouverture serait peut-être plus important sur la population scolaire. Le rôle des écoles dans la vie de la cité serait peut-être aussi davantage assumé car reconnu et intégré. Les centres culturels pourraient parfaitement servir de magiciens dans l'installation d'une dynamique citoyenne pérenne par les écoles.

Notes :

1 - RAB/BKO, 2009, *Plan culturel pour Bruxelles, Bruxelles, 51 pages.*

2 - A. Rea, C. Nagels, J. Christiaens, février 2009, « *Etats généraux de Bruxelles. Les jeunesses bruxelloises : inégalité sociale et diversité culturelle* », *Brussels Studies, note de synthèse n°9*, cité dans *Le plan culturel à Bruxelles*, p. 20.

3 - Ligoit Frédéric, 15 septembre 2009, *Encadrement différencié : plus d'enseignants, plus de moyens pour plus d'efficacité ?*, in revue *Démocratie*, <http://www.revue-democratie.be/index.php?p=art&id=600>.

4 - Plateforme Bigoudis, juin 2006, *Des tambours sur l'oreille d'un sourd, récits et contre-expertises de la réforme du décret sur l'éducation permanente 2001-2006*, www.bigoudis.org.

5 - Plateforme Bigoudis, juin 2006, *Des tambours sur l'oreille d'un sourd, récits et contre-expertises de la réforme du décret sur l'éducation permanente 2001-2006*, www.bigoudis.org.